



Royaume du Maroc  
Chambre des Représentants

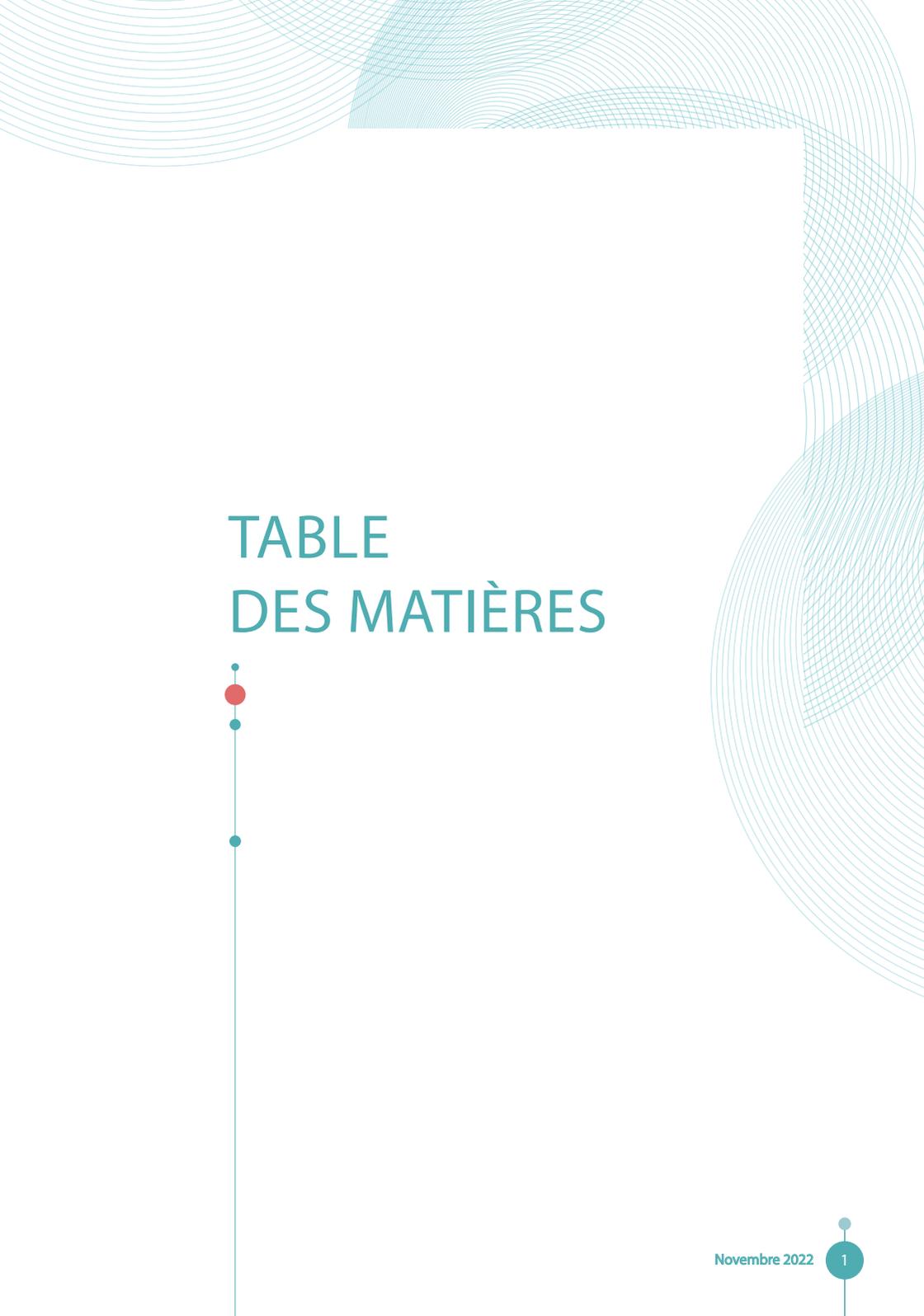


# Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert : **Guide pratique au profit des Membres des Parlements**



Novembre 2022

Ce guide a été préparé par Madame Lotte Geunis, experte internationale et Monsieur Mohamed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des représentants du Royaume du Maroc et avec le soutien de l'Initiative de partenariat des Etats- Unis au Moyen-Orient (MEPI) et l'assistance technique de l'Institut national démocratique (NDI).



# TABLE DES MATIÈRES



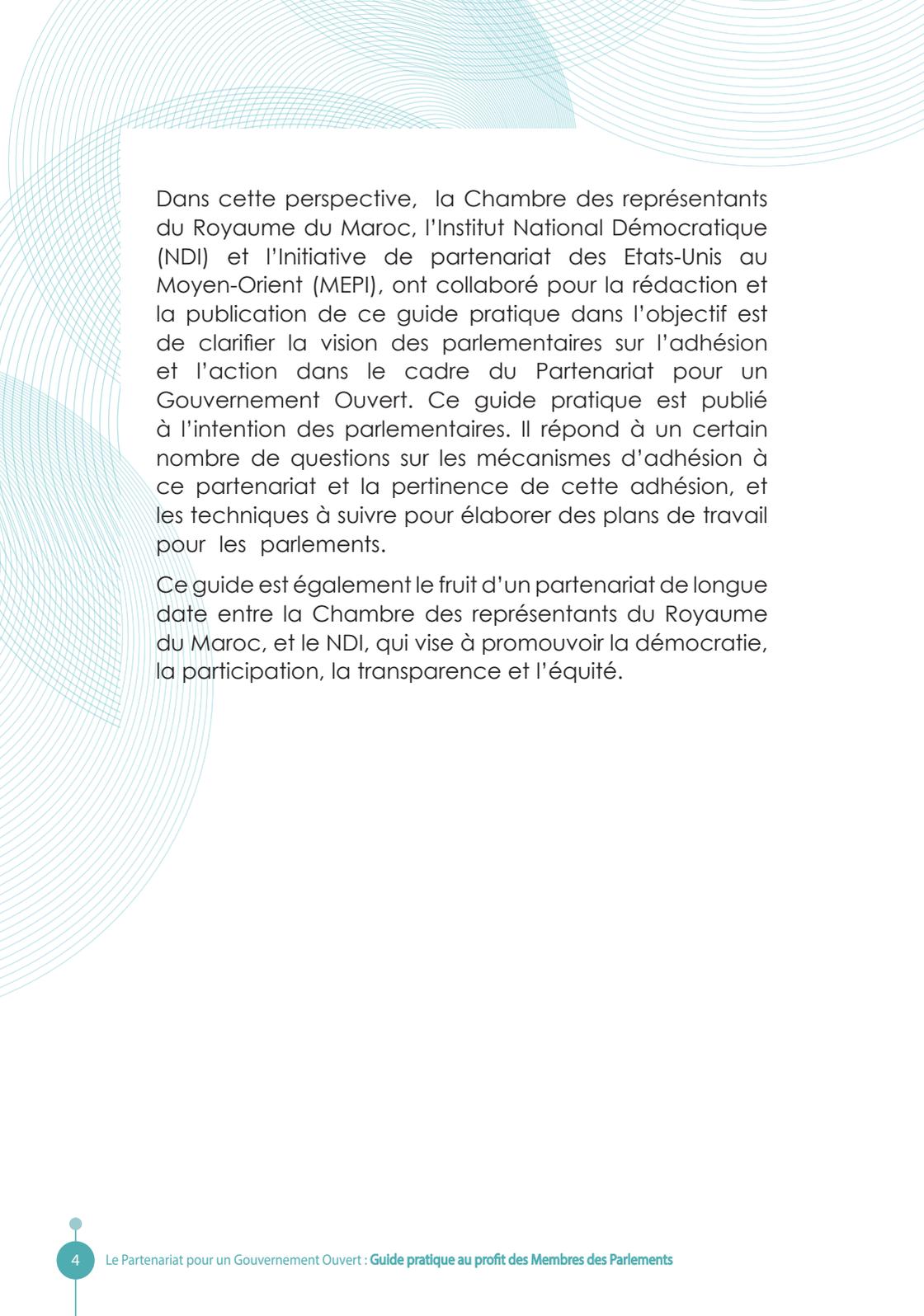
	Présentation du gouvernement ouvert : Pourquoi c'est important .....	6
<b>1</b>	<b>La Chambre des représentants du Maroc au sein du Partenariat pour un gouvernement ouvert .....</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) .....</b>	<b>10</b>
	2.1 Présentation du PGO .....	10
	2.2 Présentation du plan d'action du PGO .....	12
	2.3 Normes de participation et de co-création du PGO .....	14
	2.4 Construire des démocraties inclusives .....	19
<b>3</b>	<b>Les rôles du parlement au sein du PGO.....</b>	<b>21</b>
	3.1 Les données probantes : l'action et l'impact des parlements dans le cadre du PGO.....	21
	3.2 Mesures à adopter par les parlementaires pour soutenir les réformes du PGO.....	22
<b>4</b>	<b>Mécanismes de participation parlementaire au sein du PGO .....</b>	<b>27</b>
	4.1 Participation au processus national ou local du PGO .....	28
	4.1.1 Fondement .....	28
	4.1.2 Participation au processus national ou local du PGO : en pratique .....	31
	4.2 Participation sous forme de soumission d'un Plan indépendant de Parlement ouvert .....	33
	4.2.1 Fondement .....	33
	4.2.2 Approches relatives aux Plans indépendants de Parlement ouvert .....	34
<b>5</b>	<b>Mécanisme d'évaluation indépendant (MEI) .....</b>	<b>36</b>
<b>6</b>	<b>La promotion de l'ouverture au-delà de la plateforme PGO .....</b>	<b>38</b>
	6.1 Le réseau mondial pour un Parlement ouvert (OPeN) .....	39
	6.2 Plans de Parlement ouvert en marge du PGO .....	40
	6.3 La diplomatie parlementaire : la communauté mondiale du PGO .....	41
<b>7</b>	<b>Ressources et coordonnées .....</b>	<b>45</b>

## Présentation

Les initiateurs du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert sont conscients du rôle crucial dont les parlements peuvent se prévaloir à travers la promotion des valeurs, des principes et de la philosophie de l'OGP, qui sont au cœur de la démocratie en tant que concept et en tant que système. Au-delà de leur compétence en matière de contrôle, de législation et en ce qui concerne l'évaluation des politiques publiques, la représentation des citoyennes et citoyens et la diplomatie parlementaire, le parlement constitue un espace privilégié où s'expriment toutes les idées et un cadre idéal pour plaider pour la transparence et la bonne gouvernance, et qui garantit le droit d'accès à l'information et aux services, ainsi que l'élaboration des budgets qui tiennent compte du critère de l'équité.

De plus, les parlements occupent, au-delà des compétences qui leur sont reconnues, une position institutionnelle telle qu'ils peuvent lancer et conduire d'ambitieuses réformes en rapport avec le gouvernement ouvert, en adoptant des projets de lois en la matière et en prenant des initiatives législatives ou, encore, par le contrôle de l'action gouvernementale et des engagements pris dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, ou à travers l'évaluation des politiques et des programmes publics y afférents.

En plus du principe de co-création, les plans des parlements doivent répondre aux critères d'évaluation interne et externe et d'opérabilité, et être assortis d'un calendrier de mise en œuvre.



Dans cette perspective, la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, l'Institut National Démocratique (NDI) et l'Initiative de partenariat des Etats-Unis au Moyen-Orient (MEPI), ont collaboré pour la rédaction et la publication de ce guide pratique dans l'objectif est de clarifier la vision des parlementaires sur l'adhésion et l'action dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Ce guide pratique est publié à l'intention des parlementaires. Il répond à un certain nombre de questions sur les mécanismes d'adhésion à ce partenariat et la pertinence de cette adhésion, et les techniques à suivre pour élaborer des plans de travail pour les parlements.

Ce guide est également le fruit d'un partenariat de longue date entre la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, et le NDI, qui vise à promouvoir la démocratie, la participation, la transparence et l'équité.

## RÉSUMÉ

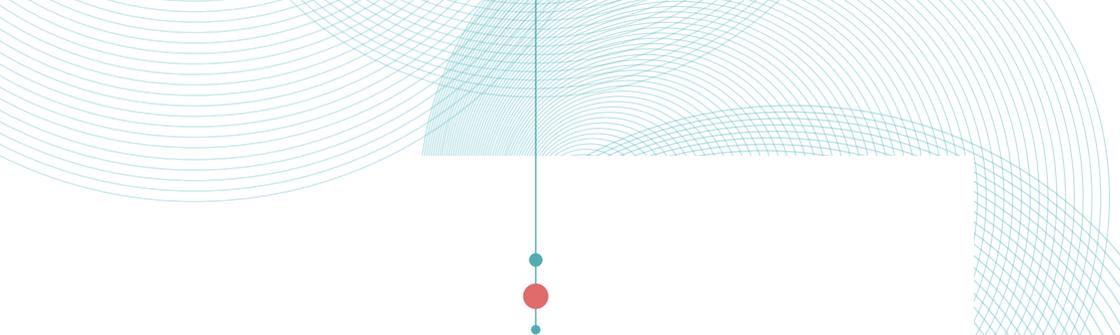
*Le présent guide pratique à l'intention des parlementaires est une présentation du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Il décrit la manière dont les parlements peuvent mener des réformes de gouvernement ouvert en 1) promouvant la co-création et la mise en œuvre du plan d'action du PGO de leur pays; 2) en favorisant la co-création de réformes de Parlement ouvert au sein de leur propre institution; et 3) en s'associant à la communauté internationale des réformateurs de gouvernement ouvert. Une liste de ressources et de coordonnées est fournie pour permettre aux parlementaires de communiquer avec les organisations partenaires concernées.*

## Présentation du Gouvernement Ouvert : Pourquoi c'est important

Devant les nombreux défis mondiaux, du changement climatique à la santé publique en passant par le recul de la démocratie, une stratégie gouvernementale efficace exige la contribution des citoyennes et citoyens. Plus précisément, les parlements démocratiques ayant adopté la gouvernance ouverte reconnaissent que le peuple doit figurer au cœur du parlement et que la gouvernance doit être sensible aux besoins des citoyennes et citoyens.

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) permet à la société civile, aux gouvernements et aux parlements de conjuguer leurs efforts, de s'engager ensemble dans des réformes visant à ouvrir le gouvernement et de garantir que les institutions publiques œuvrent au service des citoyennes et citoyens. En permettant à ces derniers de suivre le processus décisionnel et en responsabilisant les élu-e-s à travers une information et une participation accessibles au plus grand nombre, notamment aux communautés vulnérables, les parlements sont davantage en mesure de relever les défis futurs.

Le PGO est une plateforme permettant de co-créeer des solutions innovantes et de partager des informations dans le monde entier. Dans cette optique, la Chambre des représentants du Maroc, en partenariat avec le NDI et avec le soutien de MEPI, propose le présent guide dans un but de partage d'informations avec les membres des parlements de l'Afrique et du Moyen- Orient, et à travers le monde.



## 1. La Chambre des représentants du Maroc au sein du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Le gouvernement marocain [a adhéré au PGO en 2018](#). Un an plus tard, en 2019, la Chambre des représentants marocaine lui a emboîté le pas dans le but d'améliorer et de promouvoir ses pratiques démocratiques, et a présenté un addendum au [plan d'action initial du PGO du Maroc \(2018 - 2020\)](#).

L'addendum du Parlement comportait six nouveaux engagements, parmi lesquels l'un visait à appliquer les dispositions de la constitution et de la législation relatives à la démocratie participative et citoyenne. Dans ce contexte, la Chambre des représentants du Maroc a créé une commission, composée de député-e-s de la majorité et de l'opposition, chargée de recueillir les pétitions et les motions en matière législative. Un guide pratique a également été rédigé afin d'expliquer le fonctionnement de ces mécanismes participatifs, et une plateforme en ligne conjointe avec le gouvernement a été créée pour permettre à la société civile et aux citoyennes et citoyens de soumettre leurs pétitions et motions.

Dans son premier plan d'action, la Chambre des représentants du Maroc a accompli de remarquables

progrès afin d'impliquer les citoyennes et citoyens dans le processus législatif. Et ce en publiant, sur son site web, tous les projets et propositions de textes législatifs pour permettre aux citoyennes et citoyens de les commenter. Les suggestions et observations formulées par ces derniers sont recueillies et présentées à la présidence, aux commissions permanentes et aux groupes parlementaires lors de l'examen et de l'adoption de ces lois.



En août 2022, la Chambre des représentants a soumis [son deuxième plan d'action du PGO \(2022-2023\)](#), incluant sept engagements. Parmi ces derniers, l'un concerne le renforcement du partenariat de la Chambre avec les organisations de la société civile (OSC) en impliquant ces dernières dans la mise en œuvre des principes du PGO, tandis qu'un autre prévoit d'accroître les efforts d'engagement public du Parlement, en garantissant la prévalence du principe de «Parlement de proximité», en offrant aux citoyennes et citoyens un accès élargi au Parlement et en encourageant davantage d'activités parlementaires à l'échelle territoriale.

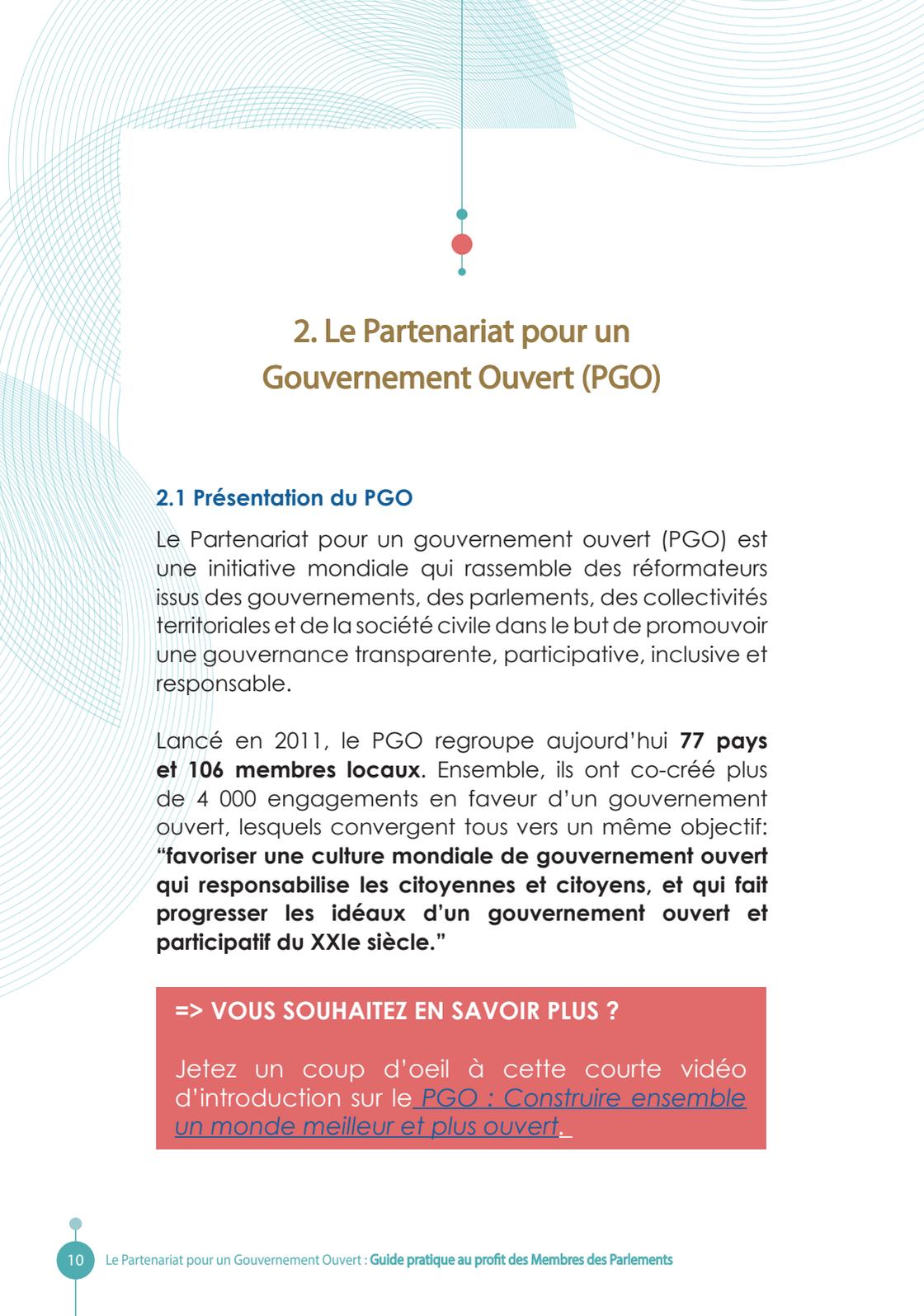
La soumission est intervenue à la suite de l'ouverture par le Parlement d'une consultation en personne et [en ligne](#)

pour la société civile, destinée à recueillir leurs réactions et commentaires sur le projet de plan d'action. Au terme de la consultation, le parlement a intégré certaines des contributions de la société civile et a présenté les engagements définitifs au PGO. Les ajouts introduits à la suite des contributions de la société civile incluent :

- \*\* La création d'un comité de pilotage élu démocratiquement et impliquant la société civile. La création de ce comité de pilotage tiendra compte de la dimension thématique (notamment les droits de l'Homme, l'environnement et la justice climatique, le développement local, la gouvernance et la transparence, etc.), la dimension spatiale - territoriale, et la dimension genre.
- \*\* Afin de pérenniser ses actions et mesures liées à la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre du PGO, la Chambre veille à les inscrire dans les documents formant le cadre législatif (règlement intérieur) et le cadre politique (Ordres et décisions de la Chambre des représentants, cadre de référence pour l'évaluation des politiques publiques, cadre de référence pour l'organisation et le fonctionnement des missions d'information).

Au-delà de la mise en œuvre de ses propres engagements, la Chambre des représentants s'assurera du contrôle des actions du gouvernement en matière de PGO et adhèrera à toute initiative législative gouvernementale visant à renforcer la consultation publique.

Par le biais de ce plan d'action, la Chambre des représentants ambitionne également de diffuser et de renforcer la culture parlementaire et démocratique, d'ouvrir davantage le Parlement au public et d'impliquer davantage les citoyennes et citoyens dans les activités parlementaires, telles que le contrôle, le processus législatif et l'évaluation des politiques publiques.



## 2. Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO)

### 2.1 Présentation du PGO

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) est une initiative mondiale qui rassemble des réformateurs issus des gouvernements, des parlements, des collectivités territoriales et de la société civile dans le but de promouvoir une gouvernance transparente, participative, inclusive et responsable.

Lancé en 2011, le PGO regroupe aujourd'hui **77 pays et 106 membres locaux**. Ensemble, ils ont co-créé plus de 4 000 engagements en faveur d'un gouvernement ouvert, lesquels convergent tous vers un même objectif: **“favoriser une culture mondiale de gouvernement ouvert qui responsabilise les citoyennes et citoyens, et qui fait progresser les idéaux d'un gouvernement ouvert et participatif du XXIe siècle.”**

**=> VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?**

Jetez un coup d'oeil à cette courte vidéo d'introduction sur le [PGO : Construire ensemble un monde meilleur et plus ouvert.](#)



MORE VIDEOS

0:08 / 1:55

CC BY YouTube

Les réformateurs du PGO interviennent dans un ensemble croissant de domaines politiques, tous en relation directe avec les valeurs fondamentales du gouvernement ouvert. Les principaux domaines politiques pour lesquels les engagements prévoient une action législative - c'est-à-dire **ceux exigeant un changement législatif et pour lesquels le soutien parlementaire est par conséquent indispensable** - sont la lutte contre la corruption, l'accès à l'information, la transparence fiscale, l'argent en politique, les Objectifs de développement durable (ODD), les services publics, les réformes liées au secteur privé, la participation à l'élaboration des lois, la justice, l'espace civique, les industries extractives, le genre et les marchés ouverts (Document de référence du PGO, 2021).

**CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE EN TANT QUE PARLEMENTAIRE**  
|| Consultez [la liste des pays membres du PGO](#) pour déterminer si vous en êtes membre

*Si vous êtes membre*, consultez la page web de votre pays, où figurent le plan d'action et le point de contact

officiel du PGO (POC) qui est généralement un haut fonctionnaire du gouvernement. Si votre parlement dispose d'un plan d'action distinct et d'une personne chargée de la liaison, vous trouverez ces détails sur la page web du PGO.

*Si votre pays n'est pas encore membre*, consultez le site web du PGO pour vérifier si vous remplissez les critères d'éligibilité et pour connaître les modalités d'adhésion au partenariat. Notez que l'adhésion au PGO doit s'effectuer officiellement auprès d'un ministère ou d'une agence gouvernementale responsable - une adhésion indépendante par un parlement n'est pas possible.

*Si votre pays ne répond pas (encore) aux critères d'éligibilité du PGO, ou si votre parlement ne bénéficie pas du soutien gouvernemental nécessaire à une adhésion formelle au PGO*, il existe néanmoins des possibilités d'engagement pour votre parlement - et pour vous en tant que député-e. Pour plus de détails, veuillez consulter la section 3.3 relative à l'engagement parlementaire au-delà de la plateforme du PGO.

## 2.2 Présentation du plan d'action du PGO

Le PGO réunit des réformateurs issus des gouvernements, des parlements, des collectivités territoriales et de la société civile afin de co-crée des engagements de gouvernement ouvert, qui sont ensuite formellement adoptés dans le cadre d'un **plan d'action du PGO**. Ce dernier est assorti d'un calendrier fixe - généralement deux ans, bien que des plans plus longs soient envisageables - et ses engagements sont examinés par le Mécanisme de rapport indépendant (MEI). Les résultats d'un plan peuvent servir à alimenter le plan suivant, permettant ainsi aux réformateurs de construire une infrastructure de gouvernement ouvert à travers les plans d'action tout en s'inspirant de la communauté mondiale des réformateurs de gouvernement ouvert du PGO et en partageant avec



elle expériences et pratiques.

Source : [Sommet mondial du PGO 2021, Corée](#)

L'approche du plan d'action du PGO offre aux parlementaires **l'occasion de démontrer aux personnes que vous représentez que vous agissez dans leur intérêt**. Les processus parlementaires sont généralement lents, et compliquent la présentation de progrès quotidiens sur des enjeux chers à la population, qu'il s'agisse de services publics centrés sur les citoyennes et citoyens, de lutte contre la corruption ou d'inclusion. Le PGO encourage des réformes significatives, mais maîtrisables, réalisées dans un délai déterminé. En obtenant des résultats au fur et à mesure des engagements et des plans, vous serez en mesure de souligner des progrès tangibles tout en continuant à œuvrer au nom de vos électeurs.

**CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE EN TANT QUE PARLEMENTAIRE | |**  
**Présentez le processus du PGO de votre pays au parlement**

Consultez votre point de contact au sein du PGO (voir les

pages consacrées aux membres du PGO) pour connaître la situation actuelle de votre pays dans le cycle des plans d'action du Partenariat. Êtes-vous au stade de la co-création, ou un plan d'action vient-il d'être adopté? Le parlement est-il impliqué dans l'une des réformes prévues, et les commissions, groupes de travail ou député-e-s concernés sont-ils conscients des engagements pris?

Consultez les groupes et les personnes concernés au sein du parlement, et déterminez dans quelles circonstances une introduction au PGO serait appropriée. Il est fortement recommandé de consulter le point de contact du PGO au sein du gouvernement, afin de garantir le partage des informations et de contribuer à harmoniser les attentes.

**Mise en lumière : Macédoine du Nord**

*En Macédoine du Nord, le Point de contact du PGO a été invité à présenter l'initiative du partenariat au parlement dans le but de familiariser les député-e-s et le personnel avec les activités entreprises par le pays en lien avec le PGO. Ces échanges préliminaires ont abouti à un engagement soutenu grâce aux intérêts communs du parlement, de l'exécutif et d'un POC proactif. Cette démarche a permis à la Macédoine du Nord de remettre le tout premier chapitre parlementaire de son plan d'action national de PGO en 2018.*

**Extrait de l'Engagement parlementaire de l'OGP dans les (2022) processus nationaux de l'OGP : Menu d'options**

## **2.3 Normes de participation et de co-création du PGO**

*«À la Chambre des représentants, nous considérons les associations de la société civile comme des partenaires dans la mise en œuvre de la démocratie participative et citoyenne conformément aux dispositions de la Constitution du Royaume. À cet effet,*

*cette volonté de notre part, à la Présidence, au Bureau de la Chambre, et avec les présidents des groupes et groupement parlementaires, et les présidents des commissions parlementaires permanentes, a institutionnalisé les relations avec les acteurs sociaux sur la base de l'implication, de la concertation, et du strict respect des rôles et des responsabilités.»*

**M. Rachid Talbi EL ALAMI, Président de la Chambre des Représentants du Maroc**

Les membres et le personnel du Parlement apprécieront l'importance que le PGO accorde au «mode opératoire» du cycle de son plan d'action. À l'instar des institutions législatives, **la force du PGO repose majoritairement sur son processus. L'intégrité de ce dernier, et du plan d'action subséquent, est protégée par un ensemble de normes.** Avec les contributions de ses parties prenantes, et affinées au fil de centaines de cycles de plans d'action, le PGO a distillé **cinq normes de participation et de co-création:**

- .. **Norme 1 :** Établir un espace de dialogue et de collaboration continus entre le gouvernement, le parlement et la société civile et les autres parties prenantes non gouvernementales.
- .. **Norme 2 :** Fournir des informations ouvertes, accessibles et opportunes sur les activités et les progrès dans le cadre de la participation d'un membre au PGO.
- .. **Norme 3 :** Offrir des opportunités inclusives et informées pour la participation du public lors de la co-création du plan d'action.
- .. **Norme 4 :** Fournir une réponse raisonnée et assurer un dialogue continu entre le gouvernement, le parlement et la société civile et d'autres parties prenantes non gouvernementales, le cas échéant, lors de la co-création du plan d'action.
- .. **Norme 5 :** Fournir des opportunités inclusives et

informées de dialogue et de collaboration continus pendant la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

Les réformateurs sont encouragés à faire preuve de créativité et d'innovation, mais ils sont **tenus de respecter ces normes tout au long du processus du PGO. Cela s'applique également aux parlements.** Si les droits et privilèges du parlement et des député-e-s doivent être respectés à tout moment, gardez à l'esprit que votre décision de vous engager dans le PGO équivaut à respecter ces normes.

Concrètement, cela suppose que **le parlement sera appelé à fournir un espace de dialogue et de collaboration avec la société civile, et sera invité - dans la limite du raisonnable - à fournir des informations et un retour d'information à certains moments du processus du PGO.** L'expérience révèle que la participation parlementaire peut parfaitement s'aligner sur le rôle du parlement en tant qu'institution représentative, voire le renforcer : les parlements ont établi des engagements mutuels fructueux avec les gouvernements et les parties prenantes de la société civile sur tous les continents. Toutefois, un certain temps peut s'avérer nécessaire pour que la procédure et la pratique parlementaires s'adaptent à ces accords. Une approche progressive, dans le cadre de laquelle le parlement évolue d'un engagement informel vers une participation plus formelle au fil de deux ou trois plans d'action, peut ménager le délai nécessaire à la réflexion et aux ajustements.

## =>VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Pour mieux comprendre la manière dont ces normes soutiennent le développement, la mise en œuvre et le contrôle de l'exécution des plans d'action du PGO, et pour examiner les principes directeurs qui les étayent, consultez l'intégralité des normes de participation et de co-crédation du PGO en [anglais](#), en [français](#) et en [espagnol](#).

## CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE EN TANT QUE PARLEMENTAIRE | | Rendre le PGO efficace pour vous et votre parlement

Le PGO présente des opportunités uniques et significatives pour vous et votre parlement. La participation parlementaire est la clé d'un nombre important de réformes pour un gouvernement ouvert, mais cela requiert une volonté politique significative et un engagement indéfectible dans le dialogue avec la société civile.

Avec ces éléments à l'esprit, vous devez réfléchir attentivement aux circonstances et aux modalités de votre participation à un processus de PGO. Votre parlement est-il en mesure et désireux de se conformer aux normes de co-crédation et de participation du PGO, et de coopérer avec le mécanisme d'évaluation indépendant ? Quels défis anticipez-vous, et de quelle manière ces derniers pourraient-ils être efficacement abordés ?

En répondant à ces questions, que vous soyez seul ou entouré de réformateurs aux vues similaires au sein de votre parlement, n'hésitez pas à vous adresser à des tiers. L'Unité d'appui du PGO peut vous aider à répondre à ces questions, tout comme le Réseau mondial pour un Parlement ouvert (OPeN) et d'autres partenaires - et, bien évidemment, vos pairs au sein des parlements membres du PGO. Dans la mesure du possible, vous pourriez également envisager de participer à un événement régional ou mondial du PGO pour «observer» le partenariat en action et effectuer vos premiers pas par la suite.

### Mise en lumière: **Organisations de la société civile (OSC)**

Le partenariat entre le gouvernement, le parlement et la société civile est au cœur de l'approche du PGO. Bien que chacun ait des rôles et des responsabilités distincts, les OSC jouent un rôle de plus en plus important dans nos sociétés et sont essentielles pour la bonne santé de nos démocraties.

La collaboration avec la société civile peut prendre les formes suivantes au sein du PGO :

- Les OSC apportent de nouvelles idées et aident à cerner les domaines susceptibles de se prêter à des réformes tout au long du processus du plan d'action, de la phase initiale de co-création à la formulation finale des engagements. Ce faisant, ils élargissent la portée des réformes envisagées et contribuent à atteindre un plus grand nombre de citoyens.
- L'expérience et l'expertise que les OSC apportent peuvent aider à clarifier à quoi pourrait ressembler une « ambition » dans un domaine politique spécifique. Il est important de noter que les OSC peuvent souvent fournir le soutien technique nécessaire pour rendre ces réformes possibles.
- Les OSC sont « sur le terrain à l'écoute des citoyennes et citoyens » et peuvent solliciter des contributions auprès des communautés au-delà des grandes métropoles et partager des informations avec elles. Ce faisant, ils peuvent contribuer à rendre le processus du PGO plus représentatif et plus participatif.
- Les OSC contribuent à la mise en œuvre des réformes du gouvernement ouvert en apportant leur savoir-faire et leur expérience sur le terrain. Le soutien de la société civile peut être essentiel à une mise en œuvre efficace, notamment quand les ressources sont limitées.

## 2.4 Construire des démocraties inclusives

Le gouvernement ouvert consiste à faire en sorte que le gouvernement puisse fonctionner plus efficacement pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur race ou de leur milieu socio-économique. Ces dernières années, la communauté du gouvernement ouvert a amorcé un effort concerté afin de mieux inclure différentes voix dans le processus de co-création des réformes, avec une attention particulière pour les femmes et les jeunes.

Les réformateurs sont unanimes : les pratiques inclusives aboutissent à de meilleurs engagements, plus proches des réalités vécues par les citoyennes et citoyens, et plus susceptibles de bénéficier du soutien nécessaire pour un impact maximal. Sur le plan institutionnel, un gouvernement ouvert offre un meilleur accès aux informations, aux programmes et aux services et limite les risques de corruption. Sur le plan socioculturel, un gouvernement ouvert tient compte des normes de genre et permet à divers groupes de femmes et de jeunes de participer et de bénéficier des informations et des services fournis par le gouvernement. Sur le plan individuel, un gouvernement ouvert fournit les ressources nécessaires aux femmes et aux jeunes pour leur permettre de s'engager auprès des décideurs et des institutions publiques.

Les parlements, en tant qu'institutions représentatives, possèdent une expertise considérable à partager avec la communauté du gouvernement ouvert et sont à même d'assumer un rôle central dans le renforcement du cadre juridique relatif à la participation de divers groupes. En parallèle, les parlements reconnaissent qu'ils peuvent et devraient adopter des mesures supplémentaires afin d'ouvrir leurs propres portes et de renforcer la représentativité de leur institution et de ses membres vis-à-vis des citoyennes et citoyens qu'ils servent.

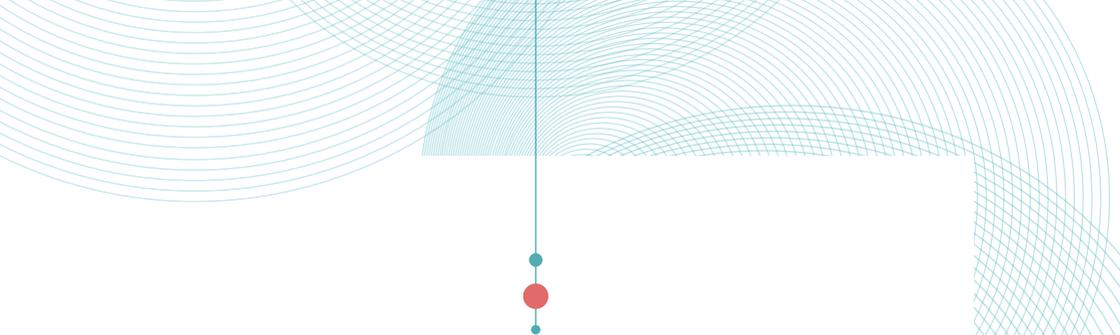
### Mise en lumière : **Maroc**

Le plan d'action initial du Maroc comportait **un engagement** visant à élargir les occasions pour les citoyennes et les citoyens de visiter le parlement et d'améliorer l'engagement des jeunes. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement, la Chambre des représentants a élaboré une série de supports pédagogiques (bandes dessinées, brochures et dépliants), remanié son site web et créé une unité de relations publiques. Un autre engagement est pris, visant à créer un «Parlement mobile», qui permettrait aux député-e-s de se déplacer au niveau territorial afin de se rapprocher des citoyennes et des citoyens.

### => VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

L'**égalité des sexes** est primordiale pour la légitimité et l'efficacité du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Pour soutenir les réformateurs dans la co-création et la mise en œuvre de leurs engagements, le PGO propose une **Boîte à outils pour des plans d'action plus** sensibles au genre. Le recours à ces outils peut être encouragé par un gouvernement du PGO ou une partie prenante de la société civile, un facilitateur tiers ou une personne de référence experte en matière de genre. Pour de plus amples informations sur les activités du PGO en termes de genre et d'inclusion, **veuillez consulter les pages du PGO consacrées au genre.**

Un nombre croissant de membres du PGO incluent les jeunes dans les engagements, à la fois comme co-créateurs et comme bénéficiaires des réformes du gouvernement ouvert. Pour en apprendre davantage sur les bonnes pratiques, et pour plus de détails sur les réformes potentielles, **veuillez consulter la Boîte à outils pour les jeunes du PGO 2022** (disponible en anglais).



## 3. Les rôles du parlement au sein du PGO

### 3.1 Les données probantes : l'action et l'impact des parlements dans le cadre du PGO

Les parlements sont particulièrement bien placés pour lancer et mener des réformes ambitieuses en matière de gouvernement ouvert. Une étude du PGO réalisée en 2021 intitulée [Engagement parlementaire dans le PGO : tirer les enseignements des données probantes](#) (disponible en anglais), qui examine en profondeur dix années de participation parlementaire au PGO, a abouti aux principales conclusions suivantes :

- 1. Les parlements agissent de plus en plus en tant qu'exécutants de la réforme en adoptant des mesures législatives pour soutenir les réformes du gouvernement ouvert.** Depuis 2011, les parlements ont soutenu la mise en œuvre des engagements du PGO et des réformes de gouvernement ouvert. Cette tendance majeure peut être accélérée en améliorant les orientations sur l'engagement des parlements dans le processus national du PGO pour toutes les parties prenantes - parlements, gouvernements et société civile.
- 2. Malgré leur évidente importance, les engagements du PGO liés aux fonctions de contrôle et de responsabilité accusent du retard.** Un contrôle parlementaire efficace de l'exécutif est indispensable à l'intégrité des systèmes démocratiques et, par extension, à

*l'agenda du gouvernement ouvert. Toutefois, le contrôle parlementaire, dans le cadre du PGO, est un secteur à développer. À l'avenir, des engagements additionnels pourraient être formulés à cet égard.*

### **3. Une ambition accrue et une mise en œuvre crédible renforceraient les efforts d'ouverture des parlements.**

*Les champions des parlements ouverts sont toujours plus nombreux à coopérer avec les militant-e-s de la société civile pour améliorer la transparence, la responsabilité et le caractère inclusif des institutions législatives. Une co-création accrue et une meilleure mise en œuvre renforceraient l'impact de ces engagements.*

Insistant sur le soutien incontournable fourni par les parlements à ce jour, et reconnaissant leur rôle central dans la mise en œuvre des réformes de gouvernement ouvert, le PGO encourage vivement leur engagement au sein de son processus. **Concrètement, le PGO encourage les parlements et leurs membres à tenir compte de ces quatre rôles clés : 1) prendre des mesures législatives ; 2) assurer le contrôle parlementaire ; 3) élargir les processus parlementaires ; 4) et instaurer un espace de dialogue.**

### **3.2 Mesures à adopter par les parlementaires pour soutenir les réformes du PGO**

#### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE EN TANT QUE PARLEMENTAIRE | | Soutenir les réformes du PGO à travers l'action parlementaire**

**1. Prendre des mesures législatives : vous pouvez promouvoir les valeurs du gouvernement ouvert en présentant, examinant et ratifiant la législation pertinente pour le gouvernement ouvert ou en approuvant les budgets relatifs à sa réforme.**

Les membres du parlement peuvent recourir à leurs pouvoirs législatifs pour permettre l'inscription des réformes

du gouvernement ouvert dans la législation, ce qui renforce leur sûreté, leur durabilité et leur impact. Plusieurs parlements ont consolidé leurs cadres juridiques en matière d'accès à l'information lors de leurs travaux au sein du PGO, ou ont adopté des mesures décisives en termes de réglementation des industries extractives. Les député-e-s sont particulièrement bien placé-e-s pour présenter ces réformes, mobiliser le soutien de tous les partis et contribuer à l'ajustement des calendriers exécutif et législatif de manière à assurer la mise en œuvre des engagements dans les délais.

*Mise en lumière : **Maroc***

*La Chambre des représentants du Maroc a adopté en 2018 une législation-cadre relative au droit à l'accès à l'information (loi n° 31.13). Le Maroc a ainsi rempli les critères d'éligibilité du PGO, pavant la voie à l'adhésion officielle du Royaume au Partenariat ultérieurement cette même année.*

*Mise en lumière : **Nigéria***

*Au **Nigéria**, les parties prenantes nationales du PGO œuvrant à la transparence de la propriété effective ont reconnu la nécessité d'une action législative visant à garantir la collecte et la publication des informations relatives à la propriété effective. Les lignes de communication établies entre le Forum multi-partite et les principaux champions au sein du parlement ont favorisé un flux d'informations optimal pour toutes les parties concernées, du rôle de l'exécutif aux attentes de la société civile en passant par le programme parlementaire. La mise en œuvre de l'engagement relatif à la propriété effective a été couronnée de succès grâce au soutien du parlement, qui a adopté des dispositions légales essentielles.*

**Extrait de l'Engagement parlementaire de l'OGP dans les processus nationaux de l'OGP : Menu d'options (2022)**

## **2. Assurer le contrôle parlementaire : responsabiliser les gouvernements quant aux réformes de gouvernement ouvert et à l'ouverture de leurs propres processus de contrôle à l'examen public.**

Concrètement, les député-es peuvent assurer que les parlements prennent acte des activités du PGO et contribuent à fournir les informations nécessaires (notamment en commandant des rapports ou en posant des questions parlementaires); suivre la mise en œuvre des engagements adoptés par les ministères concernés; contribuer à renforcer les mécanismes de contrôle existants, tant au sein de leur propre institution que sur le plan externe (par exemple en diffusant publiquement les rapports d'enquête parlementaire, ou en dotant les institutions de contrôle de moyens d'action et en les sollicitant plus systématiquement); et enfin, contribuer à sécuriser le soutien budgétaire nécessaire aux réformes, entre autres.

### *Mise en lumière : Ghana*

**Le plan d'action 2021-2023 du Ghana** (disponible en anglais) souligne que le contrôle parlementaire des activités du PGO constituait un élément manquant dans l'engagement du parlement dans le PGO. Il mentionne que les mandats constitutionnels du Ghana confèrent au parlement une position stratégique pour soutenir les efforts de gouvernement ouvert dans le pays et souligne l'impact potentiel du contrôle législatif (les audiences publiques sont citées comme un éventuel outil) et de l'appui budgétaire pour favoriser une mise en œuvre efficace des engagements.

**Extrait de l'Engagement parlementaire de l'OGP dans les processus nationaux de l'OGP : Menu d'options (2022)**

### **3. Ouvrir les processus parlementaires : adopter les principes de gouvernement ouvert - transparence, responsabilité, participation et inclusion - au sein de l'institution et des processus parlementaires.**

De nombreux parlements jugent ces engagements de «parlement ouvert» à la fois plus faciles à co-créeer, sachant qu'ils ne requièrent généralement pas de consultation avec l'exécutif et peuvent être traités «en interne», et plus délicats à mettre en œuvre, car les procédures et pratiques parlementaires ne se prêtent guère aux «solutions rapides». Là encore, collaborer avec des organisations de contrôle parlementaire peut contribuer à établir une approche progressive, qui vous permettra de renforcer votre engagement citoyen sur la durée.

#### *Mise en lumière : **Estonie et Argentine***

***Le parlement estonien** compte renforcer la transparence institutionnelle en publiant les informations concernant les audiences plénières et les réunions des commissions dans un format électronique. En **Argentine**, la législation relative à la déclaration de patrimoine a permis de diffuser des informations sur les déclarations de patrimoine des député-e-s.*

*Extrait de l'Engagement parlementaire de l'OGP dans les processus nationaux de l'OGP : Menu d'options (2022)*

### **4. Instaurer un espace de dialogue : favoriser le dialogue transpartisan et apporter le soutien nécessaire pour accélérer et institutionnaliser les réformes du gouvernement ouvert.**

Les parlements disposent d'un pouvoir de mobilisation considérable, et les député-e-s jouissent de prérogatives étendues pour s'exprimer et se faire entendre. À ce titre, ils sont en bonne position pour favoriser le dialogue sur les

réformes politiques, tant au sein de leur institution que par-delà leurs frontières. Des parlements ont utilisé de façon stratégique les opportunités offertes par le PGO pour définir et promouvoir le programme du gouvernement ouvert, et pour faire entendre de nouvelles et indispensables voix dans l'espace du gouvernement ouvert.

**Mise en lumière : Maroc**

*La Chambre des représentants a organisé en novembre 2022 une rencontre de la communauté parlementaire ouverte à l'occasion de la rencontre régionale Afrique et Moyen-Orient du PGO. La participation d'acteurs parlementaires de haut niveau de la région a créé de vastes perspectives d'échanges formels et informels, permettant aux parlements de réfléchir à leurs actions de gouvernement ouvert et de parlement ouvert et de les développer.*

**Mise en lumière : Réseau parlementaire d'Afrique (PNAfrica)**

*Le Réseau parlementaire d'Afrique (PNAfrica) est un fédérateur et un catalyseur d'organisations de contrôle parlementaire et de journalistes dont l'objectif est de promouvoir les parlements ouverts en Afrique. Situé à Accra, PNAfrica est une organisation à but non lucratif et non partisane à vocation régionale. Depuis 2015, PNAfrica s'est imposé comme l'une des principales voix des parlements ouverts de la région grâce à des projets de partenariat, des formations, des publications, des événements et des prises de parole. Outre sa collaboration avec des acteurs dans le travail parlementaire (OSC, journalistes, député-e-s, associations d'entreprises, etc.) de la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne, PNAfrica a directement encouragé la participation des parlements à plusieurs cycles de plans d'action du PGO.*

*Pour de plus amples informations sur PNAfrica, [veuillez visiter leur site web](#) ou les retrouver sur Twitter sous le nom @PNAfricawatch. Vous pouvez contacter l'équipe à l'adresse suivante: [info@parliamentafrica.com](mailto:info@parliamentafrica.com).*

## 4. Mécanismes de participation parlementaire au sein du PGO

À la suite d'un vaste processus de consultation avec les principales parties prenantes, notamment les député-e-s et le personnel des parlements participants, le PGO a publié son [Mémoire sur l'engagement parlementaire en 2021](#). Ce dernier propose aux parlements trois options d'engagement :

1. *La participation au processus national ou local du PGO ;*
2. *La participation sous forme de soumission d'un Plan de Parlement ouvert indépendant ;*
3. *La promotion de l'ouverture au-delà de la plateforme PGO*

Les parlements peuvent opter pour deux options, voire les trois s'ils le souhaitent. Les sections suivantes décrivent les implications procédurales de chaque option, ainsi que des études de cas pertinentes et des suggestions de mesures à prendre.

### =>VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Le PGO fournit des détails et des exemples exhaustifs sur l'engagement parlementaire dans son document intitulé **Engagement parlementaire dans les processus nationaux du PGO : Menu d'Options**. Les parlementaires désireux de s'engager avec le PGO sont invités à consulter le guide sur le site du PGO disponible en [anglais](#), en [français](#) ou en [espagnol](#).

## 4.1 Participation au processus national ou local du PGO

### 4.1.1 Fondement

**La participation au processus national du PGO représente l'approche préconisée et l'option privilégiée par la majorité des parlements impliqués dans ce processus.**

L'expérience révèle qu'un soutien législatif est bénéfique pour les engagements prévus dans les plans d'action nationaux, et que l'intégration des engagements du parlement ouvert dans ces plans aboutit à de meilleurs résultats. En d'autres termes : **la participation au processus national du PGO constitue la voie la plus efficace permettant au parlement de contribuer à la mise en œuvre de réformes ambitieuses et durables en matière de gouvernement ouvert.**

Concrètement, cela implique qu'une représentante ou un représentant du parlement - un-e député-e- ou un membre de l'administration - adhère au Forum multipartite qui coordonne les activités du PGO ou maintienne un contact étroit avec ce dernier. Il appartient à chaque parlement de décider des modalités pratiques, mais il est toutefois souhaitable de coordonner avec le point de contact du gouvernement, ou du moins de lui communiquer l'intention du parlement de participer au PGO. Cette démarche instaure des lignes de communication et de collaboration qui favorisent l'engagement parlementaire dans le processus, tout en préservant les droits et privilèges du parlement en tant qu'institution indépendante.

### Mise en lumière : **Sierra Leone**

En **Sierra Leone**, le groupe de travail parlementaire sur le gouvernement ouvert, présidé par l'hon. Quintin Saliyah Konneh, a été créé pour faciliter l'engagement parlementaire avec le PGO. Cet engagement a été activement suivi par l'exécutif et le Parlement dans le plan d'action 2019-2021 de la Sierra Leone: «L'absence du Parlement dans les plans d'action antérieurs de la Sierra Leone a rendu très difficile la mise en œuvre complète de nombreux engagements du PGO. L'engagement parlementaire sur le PGO dans ce troisième plan d'action national a ouvert la voie au Parlement pour qu'il fournisse des rapports annuels sur ses opérations afin de faire preuve de leadership en matière de responsabilité et de transparence. L'engagement qui en a résulté pour la Sierra Leone d'inclure davantage de femmes et de groupes vulnérables dans les affaires parlementaires a été signalé comme un « engagement à surveiller » prometteur.

**Extrait de l'Engagement parlementaire de l'OGP dans les processus nationaux de l'OGP : Menu d'options (2022)**

### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE EN TANT QUE PARLEMENTAIRE**

|| Les parlements ont tout à gagner de leur participation au processus national du PGO. En effet, vous pouvez renforcer votre position et votre travail en tant que membre du parlement grâce à votre participation au PGO de la manière suivante :

- Avant toute chose, le PGO vous offre **une occasion unique de promouvoir des réformes de gouvernement ouvert**. Les député-e-s à titre individuel éprouvent des difficultés croissantes à influencer l'agenda législatif de leur institution, voire de leur parti ou groupe parlementaire. En unissant vos forces à celles de

réformateurs qui partagent la même vision que vous au sein du gouvernement, de la société civile et au-delà, vous contribuerez à introduire des changements significatifs et durables dans divers domaines politiques.

.. En deuxième lieu, le processus national du PGO permet aux député-e-s **d'engager un dialogue constructif avec la société civile et les citoyennes et citoyens**. De l'identification des domaines d'intérêt à la spécification des réformes requises, en passant par l'adoption des engagements définitifs, vous bénéficierez d'occasions de dialoguer directement avec des citoyennes et citoyens engagé-e-s et qui partagent un profond attachement aux principes de gouvernement ouvert.

.. Troisièmement, la participation directe au plan d'action favorise **une collaboration étroite avec les réformateurs concernés au sein du gouvernement**. Les parlementaires peinent souvent à établir des relations constructives avec les représentant-e-s du gouvernement. La participation au PGO permet de créer de nouvelles lignes de communication et de renforcer les canaux existants, et offre aux député-e-s des perspectives d'alliances et de partenariats dans des domaines d'intérêt commun.

.. En quatrième lieu, la participation au PGO permet aux parlements, et aux député-e-s à titre individuel, de **contribuer à l'élaboration de lois sur les tendances et les défis politiques critiques**. Ce point s'avère particulièrement intéressant pour les pays où le rôle du parlement se limite aux phases initiales du processus législatif. En participant aux discussions sur les (éléments des) propositions envisagées par le gouvernement, les député-e-s peuvent contribuer à façonner une législation nouvelle ou révisée avant sa présentation au parlement.

- .. Enfin, le processus du PGO fournit aux député-e-s une plateforme de premier plan pour **afficher leur engagement envers les valeurs fondamentales de la démocratie : transparence, participation, responsabilité et inclusion**. Le lancement du processus de co-création, l'adoption du plan d'action et la publication des rapports par le Mécanisme d'évaluation indépendant du PGO sont autant d'occasions de souligner publiquement l'engagement du parlement et des député-e-s, qui contribuent à diriger le processus.

#### 4.1.2 Participation au processus national ou local du PGO : en pratique

Le PGO a défini un sous-ensemble de méthodes auxquelles les parlements pourraient vouloir envisager au moment de participer au processus en question. Ces méthodes se sont avérées efficaces pour les parlements déjà engagés dans le PGO, et ont engendré des résultats positifs. Il importe toutefois de préciser que les parlements ne sont nullement tenus d'adopter l'une ou l'autre de ces méthodes, et que cette liste n'est pas exhaustive :

- .. *Les représentant-e-s parlementaires (député-e-s, personnel ou les deux) peuvent participer aux consultations relatives au plan d'action ainsi qu'à d'autres activités de co-création et de mise en œuvre. Idéalement, le cadre de leur participation comprend l'examen des engagements que le parlement peut adopter, mais également les moyens par lesquels celui-ci peut renforcer les engagements pris par l'exécutif.*
- .. *Les représentant-e-s parlementaires peuvent participer aux forums multi-partites nationaux ou locaux - ou à des espaces similaires - afin de garantir un dialogue cohérent avec la société civile. Lorsqu'une représentation*

officielle est impossible, d'autres mécanismes de coordination sont envisageables.

- .. Dans le cas où une collaboration élargie est concevable, les parlements peuvent considérer l'engagement des commissions parlementaires et des membres du personnel concernés dans des groupes de travail et des discussions thématiques; l'organisation de réunions d'information pour les groupes parlementaires concernés lors de l'élaboration du plan d'action; et l'organisation de la mise en œuvre et des lancements du Mécanisme d'évaluation indépendant permettant le contrôle parlementaire, entre autres.
- .. Les parlements peuvent soutenir la conception et la mise en œuvre des engagements en effectuant un «balayage législatif». Ce balayage encouragerait le dialogue et la recherche d'un consensus entre les parties qui proposent et adoptent les engagements, en les incitant à envisager le rôle éventuel du parlement, notamment en promouvant une législation de soutien, en codifiant les réformes ou en attribuant des ressources destinées à la mise en œuvre des engagements.
- .. Les parlements peuvent désigner des liaisons parlementaires destinées à faciliter la communication et la coordination avec le pouvoir exécutif, les autres parties prenantes du PGO et l'Unité d'appui. Cette démarche favorise un échange efficace d'informations sur le développement et la mise en œuvre du plan d'action, les événements et les opportunités d'échange entre pairs.
- .. Les parlements peuvent promouvoir les réformes de gouvernement ouvert pour assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements du PGO, en affectant des ressources budgétaires ou en obtenant des informations essentielles par le biais de questions et de rapports parlementaires.

**Pour de plus amples détails sur les conditions d'engagement, veuillez consulter le Mémorandum sur l'engagement parlementaire du PGO.**

Mise en lumière : **Kenya**

Au **Kenya**, les points focaux affectés au PGO au sein du parlement sont la clé d'une coordination harmonieuse entre le gouvernement et le parlement en matière de PGO. La Chambre des représentants et le Sénat disposent tous les deux d'un point focal officiel pour le PGO. Un engagement soutenu au plus haut niveau a abouti à la co-crédation d'engagements pour un parlement ouvert et à la coordination de réformes plus larges au sein du plan d'action.

*Extrait de l'Engagement parlementaire de l'OGP dans les processus nationaux de l'OGP : Menu d'options (2022)*

## **4.2 Participation sous forme de soumission d'un Plan indépendant de parlement ouvert**

### **4.2.1 Fondement**

Le PGO autorise les parlements à soumettre un Plan de parlement ouvert autonome, en parallèle ou indépendamment de la participation du parlement au plan d'action national. Dans le cas de cette option, le parlement est responsable de la coordination du plan de parlement ouvert et est encouragé à se conformer aux normes de participation et de co-crédation à cet effet (voir page 61).

Les données révèlent que les plans de parlement ouvert autonomes ne permettent pas d'atteindre les meilleurs résultats possibles: dans l'ensemble, les engagements en faveur du parlement ouvert inscrits dans les plans d'action nationaux semblent plus performants. Cependant, **les plans de parlement ouvert autonomes peuvent s'avérer**

**précieux, notamment dans les pays où la participation directe du parlement au plan d'action national ne constitue pas (à ce jour) une solution politique ou pratique.**

En outre, les parlements pourraient décider de mettre en œuvre un plan de parlement ouvert autonome dans le but de renforcer certains engagements parlementaires, dans le cas où le plan d'action national ne le permet pas.

Il est vivement encouragé, lorsqu'un parlement opte pour un plan de parlement ouvert autonome, de maintenir un contact étroit avec le Point de contact du gouvernement en matière du PGO. Ainsi, des synergies pourront émerger entre les plans nationaux et parlementaires, le soutien parlementaire pourra être sollicité en cas de besoin et l'intégration future du plan de parlement ouvert au sein du plan d'action national pourra être envisagée le cas échéant.

#### **4.2.2 Approches relatives aux Plans indépendants de parlement ouvert**

*Les Plans de parlement ouvert proposés à ce jour dans le cadre du PGO suggèrent une série d'approches possibles à considérer par le parlement, y compris (mais sans s'y limiter) les suivantes :*

- Les parlements peuvent adapter les mécanismes et espaces de dialogue existants au profit de leur processus de cocréation du PGO, particulièrement lorsqu'ils disposent de pratiques établies. Néanmoins, les parlements doivent s'assurer du respect des critères minimaux de co-création.*
- Les parlements peuvent établir des mécanismes de communication et de coordination avec leurs homologues de l'exécutif chargés du processus. Cela leur permettra d'examiner les contributions issues des consultations publiques relatives au parlement,*

*d'étudier la manière dont le processus et les acteurs du parlement ouvert peuvent soutenir le plan dirigé par l'exécutif, et de partager des informations avec les acteurs de la société civile qui sont intéressés par les deux processus.*

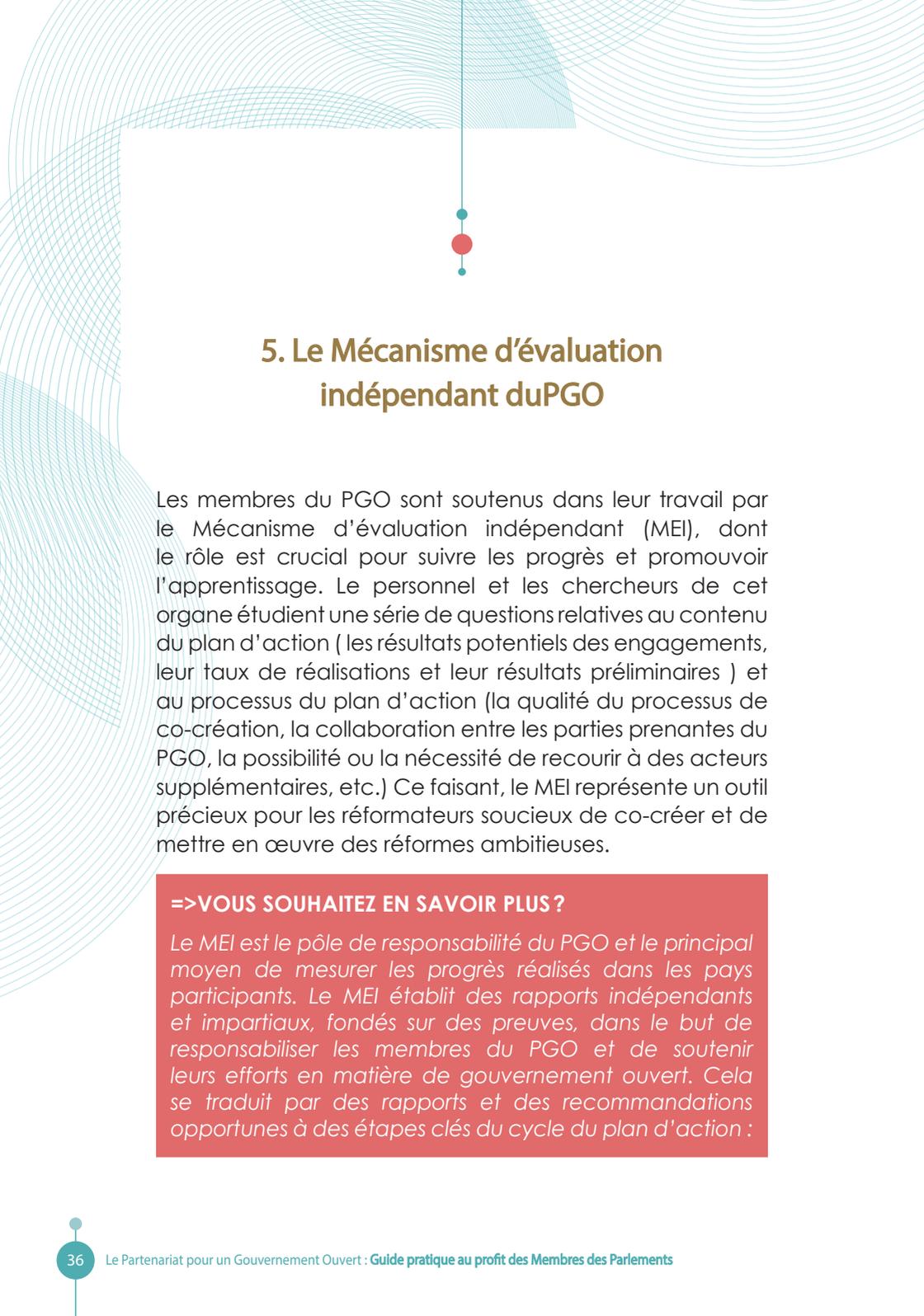
- \*\* Le Parlement peut solliciter des appuis au plus haut niveau politique pour leur agenda et étudier la collaboration entre les partis par le biais de commissions existantes ou de groupes de travail spécifiques.*

**Pour de plus amples détails sur les conditions d'engagement, veuillez consulter le Mémorandum sur l'engagement parlementaire du PGO ainsi que les [Orientations pour les-plans autonomes pour un parlement ouvert](#).**

Mise en lumière : **Géorgie**

*En **Géorgie**, le parlement a soutenu le PGO à travers la co-crédation d'un chapitre parlementaire au sein du plan d'action du PGO 2018-2019 du pays. Afin de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelles entre les deux organes, des représentant-e-s du Parlement seront désormais invité-e-s à assister à titre d'observateurs à toutes les réunions du Conseil gouvernemental du PGO. Cette coordination, quoique relativement mineure, permettra d'aligner les calendriers et les opportunités, notamment dans les domaines exigeant une réforme législative.*

**Extrait de l'Engagement parlementaire de l'OGP dans les processus nationaux de l'OGP: Menu d'options(2022)**



## 5. Le Mécanisme d'évaluation indépendant du PGO

Les membres du PGO sont soutenus dans leur travail par le Mécanisme d'évaluation indépendant (MEI), dont le rôle est crucial pour suivre les progrès et promouvoir l'apprentissage. Le personnel et les chercheurs de cet organe étudient une série de questions relatives au contenu du plan d'action ( les résultats potentiels des engagements, leur taux de réalisations et leur résultats préliminaires ) et au processus du plan d'action (la qualité du processus de co-création, la collaboration entre les parties prenantes du PGO, la possibilité ou la nécessité de recourir à des acteurs supplémentaires, etc.) Ce faisant, le MEI représente un outil précieux pour les réformateurs soucieux de co-créer et de mettre en œuvre des réformes ambitieuses.

### =>VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

*Le MEI est le pôle de responsabilité du PGO et le principal moyen de mesurer les progrès réalisés dans les pays participants. Le MEI établit des rapports indépendants et impartiaux, fondés sur des preuves, dans le but de responsabiliser les membres du PGO et de soutenir leurs efforts en matière de gouvernement ouvert. Cela se traduit par des rapports et des recommandations opportunes à des étapes clés du cycle du plan d'action :*



Le MEI permet aux parties prenantes du PGO d'occuper le devant de la scène en démontrant la manière dont elles font avancer les réformes du gouvernement ouvert, et en partageant leur expérience et leur expertise par le biais d'échanges régionaux et mondiaux entre pairs. En outre, le MEI propose aux parties prenantes du PGO d'illustrer et d'expliquer les mesures adoptées (ou, le cas échéant, non appliquées), de manière à rectifier le tir le plus tôt possible. **Pour les parlements, les conclusions du MEI s'avèrent particulièrement intéressantes quant à leur rôle de contrôle** : par exemple, lorsque la mise en œuvre des engagements ne progresse pas comme prévu, ou lorsque la société civile ne bénéficie pas d'opportunités suffisantes pour exprimer ses besoins ou ses préoccupations.

L'idée qu'un mécanisme indépendant «établit un rapport» sur les travaux accomplis peut susciter un certain malaise chez certains législateurs. Il convient de rappeler que le PGO reste une initiative volontaire : les parlements décident librement de leur engagement dans le partenariat, ainsi que de leur rôle. Si les normes du PGO et les exigences du MEI s'avèrent problématiques, le Parlement peut opter pour un engagement à titre de simple observateur, par exemple en prenant note du plan d'action et des rapports utiles, ou en invitant les parties prenantes du PGO à faire le point sur les réformes pertinentes. Les parlements qui choisissent de participer activement au processus du PGO sont encouragés à accueillir les observations et les rapports du MEI tels que présentés : des occasions pour les réformateurs du gouvernement ouvert de réfléchir, d'apprendre et d'avancer ensemble.

## 6. La promotion de l'ouverture au-delà de la plateforme PGO

Dans la mesure où le plan d'action du PGO offre un modèle éprouvé pour atteindre des objectifs, le PGO et ses partenaires sollicitent et encouragent la participation parlementaire directe à ses plans d'action. Toutefois, de nombreux parlements et député-e-s se retrouvent hors du cadre officiel du PGO. En Afrique, le PGO recense 15 pays et 23 gouvernements locaux parmi ses membres.

### =>VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

*Les pays et gouvernements locaux suivants sont membres du PGO :*

**Membres nationaux :** *Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Jordanie, Kenya, Liberia, Malawi, Maroc, Nigéria, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud et Tunisie.*

**Membres locaux :** *Abuja, Nigéria ; District d'Anloga, Ghana; Béni Mellal-Khénifra, Maroc ; Carthage, Tunisie; Le Kef, Tunisie ; Elgeyo Marakwet, Kenya ; Grand Karak, Jordanie ; Grand Salt, Jordanie ; État de Kaduna, Nigéria; Ketu Sud, Ghana ; Kigoma-Ujiji, Tanzanie ; Makhanda, Afrique du Sud ; Makuéni, Kenya ; Nairobi, Kenya ; Nandi, Kenya ; Plateau, Nigéria ; Regueb, Tunisie ; Sekondi-Takoradi, Ghana ; Shama, Ghana ; Tanger - Tétouan - Al Hoceïma, Maroc ; Tarkwa-Nusauem, Ghana ; Tétouan (municipalité), Maroc ; et Wassa Amenfi Est, Ghana. Pour de plus amples informations sur les travaux en cours de chacun de ces membres du PGO, veuillez consulter les pages des membres en cliquant [sur ce lien](#).*

Heureusement, il n'est nullement nécessaire d'être membre du PGO pour agir : chaque Parlement et chaque député-e- peut contribuer à faire progresser les réformes du gouvernement ouvert. **Si votre parlement n'est pas (encore) en mesure de participer officiellement au PGO, vous disposez néanmoins de solutions pour contribuer à la planification, à la co- création de réformes et à l'obtention de résultats.** La dernière section de la présente publication illustre les actions que vous pouvez entreprendre.

## 6.1 Le réseau mondial pour un Parlement ouvert (OPeN)

Le Réseau mondial pour un Parlement ouvert (OPeN) est un consortium d'organisations qui promeuvent et soutiennent les institutions parlementaires, ainsi que leurs député-e-s et leur personnel, dans leurs efforts en faveur d'un gouvernement ouvert et de réformes parlementaires ouvertes. Les membres de l'OPeN sont :

- [Directorio Legislativo](#)
- [L'Institut national démocratique](#)
- [OSCE-BIDDH](#)
- [Parl Americas](#)
- [Transparencia Legislativa](#)
- [La Fondation Westminster pour la démocratie](#)

Les membres de l'OPeN œuvrent auprès des membres nationaux et locaux du PGO et ont collectivement acquis une riche expertise, notamment en matière de réformes relatives aux parlements ouverts, sans toutefois s'y limiter. L'OPeN organise régulièrement des échanges, des opportunités d'apprentissage et des rencontres du réseau à l'échelle nationale, régionale et mondiale et inclut activement des parlements de pays et d'entités locales non membres du PGO à ses activités.

Pour de plus amples informations sur l'OPeN, [veuillez consulter le site web de l'OPeN](#)

*Mise en lumière : **Directorio Legislativo***

*Directorio Legislativo travaille au renforcement des démocraties d'Amérique latine en promouvant la responsabilité institutionnelle et l'accès à l'information publique, dans le but de favoriser une gouvernance ouverte et responsable. Organisation de contrôle parlementaire, Directorio Legislativo travaille principalement sur la participation des citoyennes et citoyens, la lutte contre la corruption, les parlements ouverts et l'analyse politique.*

*Directorio Legislativo occupe depuis le début une place centrale dans le travail du PGO sur les parlements ouverts, en identifiant et en soutenant les champions du parlement ouvert dans les Amériques et au-delà. Sa directrice exécutive mondiale, Maria Baron, a assumé la co-présidence du PGO de 2020 à 2021, aux côtés du gouvernement coréen.*

*Pour en apprendre davantage sur les activités du Directorio Legislativo, [veuillez consulter son site web](#) ou prendre contact avec l'équipe à Buenos Aires (+54 11 5218 - 4647) ou à Washington D.C. (+1 (786) 828-0675).*

## 6.2 Plans de Parlement ouvert en marge du PGO

Les parlements peuvent opter pour la co-crédation et la mise en œuvre de plans de parlement ouvert en marge du PGO. Bien qu'ils ne bénéficient pas des services de l'Unité d'appui et du MEI du PGO, les partenaires et les parties prenantes du PGO sont parfaitement en mesure de les informer et de les conseiller si nécessaire (voir la section 6 sur l'OPeN, et le reste de cette section pour des exemples).

**Mise en lumière : Plans de Parlement ouvert en marge du PGO**

*Les parlements du Kosovo, du Sri Lanka et d'autres pays ont développé des plans de parlement ouvert indépendamment de la plateforme du PGO. Ils l'ont généralement fait avec le soutien des partenaires de l'OPeN, y compris le NDI, et ont tiré parti des échanges entre pairs et des événements pertinents du PGO dans la mesure du possible.*

### **6.3 La diplomatie parlementaire : la communauté mondiale du PGO**

Le PGO et ses partenaires sont fermement convaincus de la valeur des échanges entre pairs. La communauté du gouvernement ouvert a été créée : par des réformateurs engagés aux échelons local et national qui pilotent des réformes et partagent les leçons acquises en cours de route ; par des fonctionnaires et des acteurs parlementaires disposés à apprendre de l'expérience des autres ; et par des personnes influentes disposées à défendre des idées et des initiatives prometteuses lorsqu'elles se présentent. Les échanges entre pairs sont et resteront au cœur de la plupart des progrès réalisés.

Dans le même temps, la diplomatie parlementaire a gagné en importance, dans la mesure où le dialogue interparlementaire permet d'identifier les intérêts communs, d'apaiser les tensions et de renforcer les possibilités de collaboration. Idéalement, les parlements s'engagent dans de telles activités avec le soutien des services diplomatiques de leur pays, de manière à bénéficier d'une information adéquate et - dans la mesure du possible - à s'aligner sur les objectifs de leurs homologues gouvernementaux.

La spécificité de la diplomatie parlementaire réside dans le fait que les membres du parlement ne sont pas des diplomates : leur rôle de représentants indépendants leur confère un degré de liberté dans leur engagement avec leurs pairs étrangers dont ne jouissent pas les représentants du gouvernement. De ce fait, que ce soit par le biais d'engagements bilatéraux, de groupes d'amitié parlementaires, d'assemblées régionales ou de réunions mondiales, la diplomatie parlementaire est désormais reconnue comme un outil précieux et novateur dans un paysage politique à la complexité croissante.

Le PGO ouvre des voies à la diplomatie parlementaire grâce à son pouvoir de mobilisation, et l'Unité d'appui consacre généralement un espace aux réunions bilatérales entre parlements lors des événements du PGO. Pour vous tenir informé des opportunités de rencontre du PGO, en ligne et en personne, veuillez vous inscrire sur les canaux pertinents du PGO ([voir page site web](#)) et contacter l'OPeN (voir point 6.3).

**Mise en lumière : Échanges entre pairs sur le Parlement ouvert**

*En juin 2022, le NDI a organisé un échange international à Copenhague dans le but de soutenir la planification et la mise en œuvre du Parlement ouvert du Kosovo avec les législatures et les représentants de la société civile. Grâce à un dialogue bilatéral et à des échanges avec des personnalités politiques et des militants de Suède, de Lettonie, d'Estonie et du Danemark, les participants ont identifié une série de leçons fondamentales pour construire des démocraties résilientes. Les détails de l'événement sont disponibles sur le site de NDI.*

## COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR EN TANT QUE PARLEMENTAIRE | | Promouvoir les réformes du gouvernement ouvert au-delà du plan d'action du PGO

La communauté du gouvernement ouvert propose aux député-e-s un éventail de solutions pour l'engagement parlementaire, indépendamment des ressources institutionnelles ou politiques disponibles. Ces mesures peuvent être prises parallèlement à la participation officielle de votre parlement au PGO, ou en préparation de cette dernière :

- .. Prenez contact avec les organisations de la société civile qui traitent de questions pertinentes pour votre parlement. Identifiez leurs attentes à l'égard du parlement et étudiez la marche à suivre pour établir un programme commun de réformes. Existe-t-il une possibilité de réaliser des ambitions collectives, éventuellement - mais non nécessairement - dans le cadre d'un plan de Parlement ouvert? Comment pourriez-vous, vous et votre parlement, intégrer les principes du parlement ouvert dans vos activités quotidiennes?
- .. Invitez les partenaires concernés du PGO à présenter au parlement - à l'échelon de la commission ou du groupe de travail, à votre convenance - une introduction au parlement ouvert et au PGO. Une telle introduction permet d'identifier les points d'entrée pour l'engagement, et d'aboutir à des activités supplémentaires (un échange entre pairs en compagnie d'un partenaire familiarisé avec le PGO, par exemple, ou une consultation avec la société civile sur les éventuels secteurs de réforme).
- .. Participez à un rassemblement numérique ou en personne sur le PGO. Qu'il s'agisse d'un événement national, régional ou mondial, la participation à des manifestations du PGO vous aidera à comprendre le



fonctionnement pratique du partenariat, les questions émergentes sur lesquelles vous pourriez travailler et les personnes auxquelles vous pourriez vous adresser pour obtenir des informations et un soutien supplémentaires.

Notez qu'il ne s'agit que de suggestions, et que cette liste n'est naturellement pas exhaustive : l'infrastructure institutionnelle et politique de votre parlement peut offrir des perspectives d'action supplémentaires ou différentes.

## 7. Ressources et coordonnées

Le présent *Guide pratique pour les député-e-s* ne constitue qu'une introduction aux nombreuses réformes, pratiques et leçons que la communauté du gouvernement ouvert offre. Avec plus de 4000 engagements desquels il est possible de s'inspirer et plus d'une décennie d'expérience, nous vous invitons à consulter les ressources et les coordonnées ci-dessous pour plus d'informations et d'inspiration.

### Ressources PGO

#### [Mémorandum sur l'engagement parlementaire du PGO](#)

Ce mémorandum définit le fondement et l'approche de l'engagement parlementaire dans le PGO. L'espace et les spécificités de l'engagement parlementaire dans chaque processus du PGO sont essentiellement déterminés par les acteurs nationaux impliqués dans le dialogue.

#### [Engagement parlementaire dans le PGO : Menu d'Options](#)

Ce document complète le *Mémorandum sur l'engagement parlementaire*. Il présente les approches adoptées par un nombre croissant de membres du PGO, illustrant la manière dont les parlements peuvent participer au PGO et contribuer à promouvoir la co-crédation et la mise en œuvre de réformes de gouvernement ouvert.

#### [Orientations pour les plans d'action parlementaires du PGO](#)

Ce document d'orientation précise les modalités procédurales, les exigences minimales, les conseils et les modèles pour la co-crédation et la mise en œuvre des

plans d'action parlementaires du PGO, lorsque ceux-ci ne sont pas co-cr  s dans le cadre d'un processus de plan d'action national coordonn  . Il est exclusivement destin   aux pays membres du PGO.

**L'engagement parlementaire dans le PGO    l'  chelle locale : Menu d'Options** (disponible en anglais et espagnol) | Ce menu d'options pr  sente la mani  re dont les parlements peuvent s'engager dans les plans d'action locaux du PGO.

**Engagement parlementaire dans le PGO : Tirer le  ons des donn  es probantes** | Ce document puise dans les informations contenues dans la base de donn  es relative aux engagements du PGO, les rapports du MEI, les conclusions de l'Unit   d'appui du PGO et les id  es recueillies lors de diverses conversations formelles et informelles avec les parties prenantes du PGO depuis 2011. Ses principales conclusions ont aliment   le M  morandum sur l'engagement parlementaire dans le cadre du PGO.

**Rapport mondial du PGO : La d  mocratie au-del   des urnes** | Ce rapport fournit un examen approfondi et objectif des progr  s r  alis  s par les pays membres du PGO au cours des huit premi  res ann  es du partenariat (2011 - 2019). Pour   tablir ses conclusions, le rapport examine une multitude de donn  es sur la gouvernance dans le monde, couvrant de multiples dimensions de la d  mocratie et de l'ouverture.

### **Construire des d  mocraties r  silientes**

*Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) et l'Institut national d  mocratique (NDI) ont publi   une s  rie de trois notes de synth  se identifiant des mesures concr  tes d'ouverture et de contr  le qui contribuent    accro  tre la r  silience face aux influences   trang  res . Chaque note souligne le r  le d  terminant que peuvent jouer les parlements, notamment en mati  re de contr  le. Le tableau*

ci-dessous illustre la forme que pourrait prendre ce rôle :

NOTE DE SYNTHÈSE	ENGAGEMENT PGO
<p><b><u>Note sur le financement politique étranger occulte (disponible en anglais):</u></b> Le financement politique étranger occulte est la plupart du temps secrètement acheminé vers les partis et les candidats par le biais de mandataires dans le but d'entraver les processus politiques et électoraux. Cette note a été élaborée en partenariat avec Transparency International.</p>	<p><b>La Roumanie</b> s'est engagée à publier librement les informations fournies par les partis politiques sur leurs sources de financement et leurs dépenses, conformément aux dispositions de la loi.</p>
<p><b><u>Note sur l'opacité de la dette extérieure (disponible en anglais):</u></b> La dette souveraine mondiale a atteint son plus haut niveau depuis 50 ans. Les accords de prêt opaques recourent le plus souvent à la richesse nationale et aux biens publics comme garantie, instaurant un traitement préférentiel pour les gouvernements autoritaires.</p>	<p><b>Le Parlement de Géorgie</b> a tiré profit du processus du PGO en inscrivant, pour la première fois, des engagements liés à la dette dans son plan de Parlement ouvert 2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>.. Renforcer la capacité du parlement en matière de dette publique par la sensibilisation et le recours efficace aux mécanismes de contrôle;</li> <li>.. Améliorer l'accès aux informations relatives à la dette publique et garantir la transparence.</li> </ul>
<p><b><u>Note sur la désinformation parrainée par l'étranger :</u></b> La manipulation d'informations parrainée par l'étranger constitue désormais une composante de la vie politique mondiale et un amplificateur de menaces dans d'autres domaines.</p>	<p><b>La Croatie</b> s'est engagée à accroître la transparence et l'indépendance de l'industrie des médias dans son troisième plan d'action du PGO. Les étapes de cet engagement sont les suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>.. l'élaboration d'une législation destinée à accroître la transparence des médias</li> <li>.. la création d'un registre de propriété effective pour l'industrie des médias</li> <li>.. accroître la confiance du public dans les médias et améliorer l'éducation aux médias.</li> </ul>

## Coordonnées

Si vous êtes actuellement impliqué dans un processus du PGO, ou si vous envisagez d'y participer, n'hésitez pas à contacter les personnes mentionnées ci-dessous afin de connaître les étapes à suivre :

### **NDI :**

Madame Kristen Sample, Directrice de la gouvernance démocratique,  
L'institut national démocratique (NDI)

[ksample@ndi.org](mailto:ksample@ndi.org)

### **PGO :**

Madame Rosario Pavese, Conseillère principale chargée des affaires  
parlementaires, Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)

[rosario.pavese@opengovpartnership.org](mailto:rosario.pavese@opengovpartnership.org)

### **Droits d'auteur © :**

Le NDI et la Chambre des Représentants du Maroc

La version électronique de cette publication est disponible sous une licence Creative Commons Attribute-Non Commercial-ShareAlike 3.0 (CC BY-NC-SA 3.0). Des extraits de cette publication peuvent être reproduits et/ou traduits à des fins non commerciales à condition que le NDI, l'OGP et la Chambre des Représentants du Maroc soient reconnus comme la source du matériel et qu'une copie de toute traduction leur soit fournie.

Pour plus d'informations, visitez le site Creative Commons:

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>

